

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2019

DATE DE CONVOCATION

31 octobre 2019

DATE D'AFFICHAGE

31 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

| | | |
|-------------------|------------------|------------------|
| William BOUS | Joël HUCLEUX | Micheline BINDER |
| Gérard BESNIER | Jean-Paul SOULEZ | Guy DESMAREST |
| Josiane DELOFFE | Yves LEFRANCOIS | Alain GILLES |
| Jeannick LANGLOIS | Martine CAYRE | Gérard FOUCARD |
| Patrick DUFOUR | Hervé LEVEAU | Maryse FLANDRE |
| Isabelle COZETTE | Christelle PLE | Hélène TELLIER |
| Laure DESENDER | Laurent PLACE | Jérôme HUCLEUX |

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Raymond COZETTE

Nicole DAVESNE

ABSENTS EXCUSÉS :

| | | |
|------------------|-----------------|------------------|
| Sylvie LACAILLE | donne pouvoir à | Joël HUCLEUX |
| Nathalie FERRAND | donne pouvoir à | Laure DESENDER |
| Nadège CORROY | donne pouvoir à | Micheline BINDER |

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **TARIFS COMMUNAUX 2020**
- **TARIFS PÉRISCOLAIRE ET ALSH 2020**
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL**
- **SUBVENTION 2020 ROUTES DE L'OISE**
- **INDEMNITÉS DE CONSEIL DU TRÉSORIER**
- **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A 21H A COMPTE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 APRÈS AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE**
- **CRÉATION DU CIRCUIT « LA GRANDE BOUCLE ÉQUESTRE » ET DEMANDE INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**
- **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SE60**
- **PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS ET AUX VIDANGES - COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION DU 26.02.2019**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/09/19

Aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

TARIFS COMMUNAUX 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs qui seront applicables du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2020, à l'exception des crédits scolaires qui seront valables de septembre 2019 à août 2020.

Voir annexe 1.

TARIFICATION PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Chaque année, la commune doit délibérer pour préciser le mode de tarification pour le périscolaire et le centre de loisirs sans hébergement pour 2020.

Proposition :

Maintien tarifs et mode de tarification de 2019 soit :

| | 1 enfant à charge | 2 enfants à charge | 3 enfants à charge | 4 enfants à charge |
|-----------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Barème 2 | 0.30 % | 0.28 % | 0.26 % | 0.24 % |

- Application du barème 2 de la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2020 pour les enfants de FORMERIE,
- facturer 15% de plus aux familles n'habitant pas la commune, sous réserve des places disponibles et de l'accord de la commune de participer aux frais financiers.
- Le goûter est facturé 0.75 € en plus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la tarification 2020, comme présentée par Monsieur le Maire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL

Conformément à la délibération du 28 octobre 2010, une prime d'ancienneté a été mise en place.

20 ans : 600 €

30 ans : 800 €

40 ans : 1 000 €

Pour l'année 2019, une personne est concernée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel de Formerie de 480 € (montant proratisé par rapport au temps d'emploi), à charge pour elle de le reverser à l'agent concerné.

SUBVENTION 2020 ROUTES DE L'OISE

Par courrier reçu le 28 octobre, l'association « Les Routes de l'Oise » demande un départ et une arrivée le dimanche 31 mai 2020, 1 800 € ainsi que 6 gerbes et un trophée.
(1 800 €, 4 gerbes et un trophée en 2019).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 800 €, ainsi que 6 gerbes et un trophée, qui seront versés sur le budget 2020.

INDEMNITÉS DE CONSEIL DU TRÉSORIER

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de voter chaque année les indemnités de conseil du Trésorier.

Pour rappel, l'indemnité de conseil est calculée sur les dépenses réelles des 3 dernières années des budgets.

Suite au départ de Madame Anne Tellier Delattre, Madame Sandra SEBASTIEN demande ses indemnités au prorata de sa présence en 2019 soit 153.65 € brut pour 180 jours de gestion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 153.65 € brut à Madame Sandra SEBASTIEN pour 2019.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A 21H A COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2019 APRÈS AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Par délibération en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal avait statué sur la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et sur la création du poste d'adjoint du patrimoine à 21h à compter du 01/11/2019.

Le comité technique s'est réuni le 10 octobre 2019 et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il convient donc de refaire délibérer les membres du Conseil Municipal.

Le poste sera donc créé au 01/12/2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et sur la création du poste d'adjoint du patrimoine à 21h à compter du 01/12/2019.

CRÉATION DU CIRCUIT « LA GRANDE BOUCLE ÉQUESTRE » ET DEMANDE INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique, dont la promotion touristique », la Communauté de Communes de la Picardie Verte souhaite développer des sentiers de randonnées sur l'ensemble de son territoire.

Elle propose la création d'une boucle équestre de 120 kms, dénommée « La Grande Boucle Equestre », dont le plan est ci-après annexé.

Afin de permettre la création de ce circuit traversant la commune, et afin de garantir la qualité et la pérennité du parcours, l'inscription de ce circuit au « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner un avis favorable à la création du circuit « La Grande Boucle Equestre » joint [en annexe 2](#),
- autorise la CCPV à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour l'inscription des chemins suivants au « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » :
 - Voie communale n°12 de Formerie à Canny-sur-Thérain par la rue à Cailloux,
 - Rue à cailloux,
 - Rue Marceau Micheneau,
 - Chemin rural de Formerie à Campeaux,
 - Sente de Formerie à Campeaux,
 - Voie communale n°6 de Valérien à Boutavent-la-Grange,
 - Route départementale n°316 d'Aumale à Gournay-en-Bray,
 - Chemin rural de Formerie à Boutavent-la-Grange,
 - Rue Saint-Vincent,
 - Rue du Bois,
 - Chemin rural de Marcoquet à Boutavent-la-Grange,
 - Chemin rural de Boutavent-la-Grange à Marcoquet.
- s'engage à conserver un caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits,

- s'engage, en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer un itinéraire de substitution,
- s'engage à accepter le balisage, le panneauage et la promotion du circuit,
- s'engage à entretenir les chemins ou tronçons de chemins concernés par le circuit et accepte de signer la convention d'entretien avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou convention relatifs à la création de ce circuit de randonnée.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SE60

Monsieur le Maire informe qu'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise a été prise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité règlementaire de la compétence mise en souterrain

Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique).

Les statuts du SE60 doivent donc être modifiés en prévoyant uniquement la maîtrise d'ouvrage du SE60 pour les travaux d'investissement sur le réseau public de distribution d'électricité ou Enedis dans son périmètre d'intervention.

La compétence « électrification » n'emporte pas transfert de la compétence réseaux d'éclairage public et téléphonique sur poteau.

Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- une mise en conformité règlementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie

Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » et les représente au sein du Syndicat.

- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.

Implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60.

Ajout d'un collège de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.

- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons
Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie
Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE
Au total, **de 40 à 16 SLE.**

- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile
Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/EPCI tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par SLE)
Au total, **de 211 à 121 délégués communes.**
Plus, **au maximum 19 délégués EPCI.**

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-31, L.2224-35, L.2224-36, L.5212-24 et L.5212-26.

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise du 23 octobre 2019 portant modification statutaire ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 octobre 2019 sollicitant une actualisation des statuts du SE60 en vertu du principe de représentation-substitution au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie » ;

Article 1 : **adopte** le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS ET AUX VIDANGES - COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION DU 26.02.2019

Par délibération en date du 26 février 2019, le Conseil Municipal avait décidé que l'engagement pris par la commune de BOUTAVENT LA GRANGE resterait valable jusqu'en 2023, les frais de contrôle restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal de BOUTAVENT LA GRANGE avait délibéré le 5 octobre 2012 pour la prise en charge par la commune de la maintenance et l'organisation des campagnes d'entretien des ouvrages réhabilités durant 10 ans, la commune étant propriétaire des installations d'assainissement non collectif

Il convient donc de préciser que les frais de vidange et de contrôle des installations d'assainissement non collectifs pour les habitants de BOUTAVENT LA GRANGE seront à la

charge de la commune de FORMERIE jusqu'en 2023, la commune restant propriétaire durant cette même période des installations.

Pour les habitants de FORMERIE, les frais de vidange et de contrôle restent à la charge des propriétaires des installations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE

Classe de neige :

Après entretien avec Monsieur le Maire, la directrice de l'école élémentaire demande à la commune une participation pour le financement d'une classe de neige :

Les enfants de CP de Madame VAN DE WALLE et la classe de CM1/CM2 de Madame PADOT soit 40 élèves partiront du 1^{er} au 7 mars 2020 à AUTRANS (ALPES).

Le coût total du séjour est de 19 800 € soit 495 € par enfant.

Les enseignantes ont prévu des actions pour participer au financement du séjour.

Madame VAN DE WALLE demande une participation de 182.50 € par enfant.

A la majorité (abstentions de M. PLACE et de Mme TELLIER), le Conseil Municipal accepte de verser 182.50 € par enfant soit 7 300 € pour les 40 élèves.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet de création d'un marché de petits producteurs locaux** le samedi à la Halle aux Volailles. Monsieur le Maire donne lecture des projets de charte et de règlement intérieur. Il précise que ce projet n'engage pas financièrement la commune. Les membres de la commission vont transmettre ces documents aux producteurs locaux. Si au moins cinq sont intéressés, le Conseil Municipal se prononcera sur la mise en place ou non de ce marché au printemps 2020.
- **Lancement du marché pour le parcours de santé** (Allée de la Garenne) : réponse pour le 10/12/19 à 12h.
- **Avenants aux marchés :**
 - Aménagement de la voirie pour l'accessibilité PMR du groupe scolaire Louis Blériot, rue de l'église : marché RAMERY :
+ 9587.55 € HT pour l'agrandissement de l'aire de déchargement de la cantine et de la plateforme jusqu'au nu du mur.
 - Travaux de mise en conformité accessibilité du groupe scolaire : marché NANTIER lot 2 : + 4 120.40 € HT pour rajout rampes, changement porte entrée maternelle (moins-value sur le vitrage car films posés).
 - Travaux de mise en conformité accessibilité du groupe scolaire : marché NANTIER lot 3 : + 1 877.38 € HT pour rajout changement portes et distributeurs.

- **Renouvellement adhésion Ciné Rural 60** selon les mêmes conditions.
La commune reste en attente du planning 2020.
- **Aire de camping-cars** : publicité et cartes disponibles.
- **Arrêté du Préfet portant composition du conseil communautaire de la CCPV pour 2020.**
- **Versement subvention prime énergie pour chaudières** : 39 971.20 €.
- **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2019** : 0 €.
- **Simulation relative à la réforme de la fiscalité directe** : 778 952 €.
- **Don du sang du 24 octobre** : 54 donateurs.
- **Bilan Restos du Cœur** : 15 162 repas distribués dans la commune (en augmentation car campagne d'été en plus).
- **Bilan site internet** : 20 039 visiteurs – 48 231 visites au 07/11/19.
- **Vœux du Maire** : vendredi 10 janvier 2020.
- **Distribution des colis** :

| | |
|--|--|
| Vendredi 13 Décembre 2019 de 9H30 à 12H | Jean-Paul SOULEZ – Micheline BINDER – Hervé LEVEAU |
| Vendredi 13 Décembre 2019 de 14H à 17H | Martine CAYRE – Patrick DUFOUR – Christelle PLE |
| Samedi 14 Décembre 2019 de 9H30 à 12H | Jeannick LANGLOIS – Josiane DELOFFE – Guy DESMAREST |
| Lundi 16 Décembre 2019 de 9H à 12H | Yves LEFRANCOIS – Gérard FOUCARD – Christelle PLE |

Date butoir de la remise des colis : 31 décembre 2019.

- **Bibliothèque** :
 - Participation au prix littéraire jeunesse : les jeunes de 9/12 ans volontaires s'engagent à lire 5 livres sélectionnés afin de voter pour leur livre préféré en mai 2020.
 - Concours de dessins à destination des enfants de 3/8 ans et de 9/14 ans sur le thème « Dessine-moi ton lutin de Noël ». Le jury sera composé des membres du Conseil Municipal qui se présenteront à la bibliothèque entre le 16 et le 20 décembre 2019 (voir affiche et règlement du concours).
- **Date prochaine réunion du Conseil Municipal** : 11 décembre 2019 à 20h30.

- **Factures d'eau** : suite à un problème informatique de la Trésorerie, les factures d'eau émises par la commune le 09 octobre 2019 pour les abonnés relevés en septembre et non mensualisés, viennent de leur être transmises par courrier.
La date limite de paiement étant fixée au 14 novembre 2019, ils bénéficient d'un délai d'un mois à compter du 13 novembre 2019 pour régler leur facture à la Trésorerie de Formerie.
- **Usine LUBRIZOL** : l'Agence Régionale de Santé nous confirme que la qualité de l'eau du robinet n'a pas été affectée par le passage du nuage de fumée dans la région, ou par les retombées.
- **Nombre de conseillers communautaires** : 6 pour la prochaine mandature.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Jeannick LANGLOIS

demande l'état d'avancement du dossier concernant la tribune.
Monsieur le Maire lui répond qu'une étude de sol, non prévue au départ, a dû être réalisée, ce qui a occasionné un retard d'environ un mois.
Une dalle flottante a été rajoutée, après réalisation d'essais à la plaque, soit une plus-value de près de 11 000 €.
La semaine prochaine, la construction des murs sera achevée. Pour début janvier, la couverture et les fenêtres seront posées. L'aménagement intérieur sera réalisé courant janvier pour un déménagement pendant les vacances de février sous réserve des conditions climatiques.

Gérard FOUCARD

demande où en est l'étude concernant la pose d'un stop à l'intersection des rues de Grumesnil et des Prunettes.
Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas encore fait la demande auprès du Département.

Laurent PLACE

demande quand vont être rénovés les cours de tennis.
Monsieur le Maire lui répond que la consultation va être prochainement lancée pour une réalisation des travaux au printemps.

La séance est levée à 23 heures.